

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000080-070

DATE : Le 14 mars 2012

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CLAUDE BOUCHARD, J.C.S.

CLAUDE LAROSE ET ALS.

Requérants

c.

PURDUE PHARMA INC. ET ALS.

Intimées

JUGEMENT SUR REQUETE POUR PERMISSION DE RÉ-AMENDER

- [1] Vu la requête non contestée pour permission de ré-amender.
- [2] Vu qu'il y a lieu de d'accorder cette requête.
- [3] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:**
- [4] **ACCUEILLE** par la présente requête.
- [5] **AUTORISE** les requérants à se désister de toutes les procédures à l'encontre des intimées Euro-Celtique, S.A. et Napp Pharmaceutical Ltd.

[6] **DISPENSE** les requérants des toute signification de ce jugement et de la nouvelle procédure amendée.

[7] Le tout frais à suivre.



CLAUDE BOUCHARD, J.C.S.

Me Simon Hébert
SISKINDS DESMEULES
Casier 15

Me Marie Audren
BORDON LADNER GERVAIS
1000, de la Gauchetière ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4

Date d'audition : Le 14 mars 2012